



LA LETTRE D'INFORMATION / JUIN 2023

# YANNICK MONNET

## VOTRE DÉPUTÉ

POUR ME SUIVRE :   

## ÉDITO

**Madame, Monsieur,**

La crise démocratique actuelle nous interroge toutes et tous, quelles que soient nos sensibilités politiques, qu'on vote ou qu'on ne vote pas. En refusant d'entendre la colère des Français, de discuter avec les syndicats et débattre avec le Parlement, le Président et son gouvernement ont réveillé une colère qui dépasse largement l'opposition à la réforme des retraites. Quoi qu'il arrive, il est évident que cette séquence laissera des fractures qu'il faudra bien réparer.

Dans l'Allier comme partout en France, les mobilisations contre la réforme des retraites sont inédites. Elles traduisent une défiance grandissante vis-à-vis d'un pouvoir exécutif déconnecté des réalités des Français, et plus particulièrement de ceux vivant dans les territoires ruraux. Un pouvoir pétri de certitudes qui n'hésite pas à passer en force quelles qu'en soient les conséquences.

Ces derniers mois dans l'Allier ont également été marqués par une forte contestation des parents, des enseignants, des élus et des syndicats contre les 29 suppressions de postes dans nos écoles. Du jamais vu ! Ces suppressions, qui s'accompagnent de presque autant de fermetures de classes,

sont vécues comme une injustice et là encore, le manque d'écoute cristallise les colères. L'avenir des écoles de nos villages ne peut pas dépendre uniquement de logiques comptables. C'est méconnaître nos territoires et l'importance d'une école dans la vie d'une commune.

Vous savez à quel point je suis attaché à la maîtrise publique de certains secteurs essentiels pour garantir l'intérêt général et l'accès à toutes et tous de l'eau, de l'énergie, de la santé pour ne citer que ces exemples.

Je reste mobilisé pour que nous sortions de cette crise plus déterminés que jamais à porter l'exigence d'une société qui agit pour le bien commun, de la naissance au grand âge. C'est en tous cas le sens de mon engagement à vos côtés, au plus près de vos préoccupations et des besoins du territoire. Ensemble, en prenant le temps d'échanger et en étant à l'écoute, nous avancerons.

Bien Sincèrement  


Yannick Monnet,  
votre député

### PERMANENCES DÉCENTRALISÉES

**BOURBON-  
L'ARCHAMBAULT**  
1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois  
13h - 16h  
Château Bignon

**DOMPIERRE-  
SUR-BESBRE**  
2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois  
13h - 16h  
Mairie

**VARENNES-SUR-ALLIER**  
3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois  
13h - 16h  
Mairie

**LURCY-LÉVIS**  
4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois  
13h - 16h  
Mairie



### PERMANENCE PARLEMENTAIRE

52, boulevard Ledru-Rollin, 03000 MOULINS  
T. 04.70.20.24.21 - [yannick.monnet@assemblee-nationale.fr](mailto:yannick.monnet@assemblee-nationale.fr)

Horaires d'ouverture :  
Lundi de 14h à 17h, mardi, mercredi et vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## RETRAITES : AU CŒUR D'UNE GRAVE CRISE DÉMOCRATIQUE

Jamais un gouvernement n'aura usé avec un tel entêtement de l'obstruction démocratique pour imposer une réforme dont une grande majorité des Français ne veulent pas. En choisissant un projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale comme véhicule législatif, l'exécutif a volontairement cherché à réduire les temps de débats ; 20 jours à l'Assemblée en première lecture et pas un de plus. La bataille parlementaire s'est terminée par un 49.3 qui entache ce texte du sceau de l'illégitimité. Cette solution de facilité est la preuve de l'état de fébrilité de l'exécutif et de sa majorité. En effet, si la motion de censure n'a pas suffi à envoyer la réforme des retraites aux oubliettes, à seulement 9 voix près, le gouvernement en est ressorti très affaibli. De notre côté, nous avons utilisé tous les outils législatifs à notre disposition. Pour commencer, nous avons déposé un recours au Conseil constitutionnel. Celui-ci portait sur le véhicule législatif choisi - un texte budgétaire sur l'année en cours alors que la réforme aura des conséquences dans le temps - qui témoigne d'un détournement manifeste et inédit de la procédure parlementaire et de l'article 47-1 de notre Constitution. Avec 252 parlementaires, nous avons également déposé une proposition de loi pour obtenir un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) afin de montrer que nos institutions ne sont pas complètement inopérantes face à une telle crise démocratique. Puis, une deuxième demande a été déposée pour ne laisser aucune chance à cette réforme. Car le Conseil d'Orientation des Retraites l'a dit : rien n'oblige à cette réforme puisqu'il n'y a pas de « dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ». Et malgré les contre-vérités de la majorité présidentielle, les Français sont lucides tant sur les objectifs réels que sur les effets de cette réforme. Contre toute attente, le Conseil constitutionnel a rejeté notre recours le 14 avril et a validé l'essentiel de la réforme. Le même jour, il a invalidé notre demande de RIP. Comme une ultime provocation, le Président de la République promulguait la loi en pleine nuit. Au-delà d'être incompréhensibles, ces décisions ne sonnent pas la fin de la bataille car en refusant d'écouter la voix du peuple et de ses représentants, le gouvernement a enfoncé le pays dans une grave crise démocratique dont personne ne sait comment elle pourra se terminer.

## MANQUE DE MÉDECINS : POUR UNE RÉGULATION DE L'INSTALLATION

En janvier dernier, nous avons examiné une proposition de loi portant sur l'amélioration de l'accès aux soins. Si l'objectif de ce texte est louable - faire face à la pénurie de médecins en élargissant les missions des infirmiers en pratique avancée (IPA) - je suis intervenu pour dire qu'il y avait un risque de transformer les IPA en substituts des médecins manquants et que cette proposition n'apportait pas de vraies réponses de fond en matière de politique de santé. À ce titre, j'ai cosigné récemment une proposition de loi d'initiative transpartisane contre les déserts médicaux qui vise à la mise en place d'une régulation de l'installation des praticiens en fonction des besoins du territoire. La régulation de l'installation est déjà appliquée dans des pays comme le Danemark, l'Allemagne ou la Norvège. La dégradation de l'accès aux soins aujourd'hui en France, et plus particulièrement en milieu rural, justifie plus que jamais cette mesure de courage politique.

## BIEN VIEILLIR : L'INCONTOURNABLE QUESTION DES MOYENS

Le seul titre de la proposition de loi « Bâtir une société du bien vieillir », s'annonçait prometteur parce qu'effectivement, il est plus que temps de poser des fondements solides, stables, durables à un système de prise en charge des personnes vieillissantes, qu'elles soient en établissement ou à domicile. Or, il est vite apparu que ce texte, quasiment vide, ne répondait à aucun besoin du secteur du Grand âge. Dès 2018, le Président de la République avait pourtant promis une loi « Grand âge » ambitieuse, que nous ne verrons certainement jamais. Dans un premier temps, j'ai donc défendu une motion de rejet pour dire que les acteurs du secteur et les familles attendent mieux de nous. Celle-ci n'a pas été votée, la majorité présidentielle ayant été sauvée par les voix du Rassemblement National. Dans un deuxième temps, j'ai fait adopter un amendement pour fixer des perspectives budgétaires, ce qui manquait cruellement dans ce texte.

Aucune réponse satisfaisante ne peut être apportée à ce secteur si des objectifs de financement public ne sont pas définis. En ce sens, j'ai commencé un travail constructif avec l'ensemble des professionnels de ma circonscription. Notre objectif : jouer pleinement notre rôle dans la définition d'une politique du Grand âge et contraindre le gouvernement à respecter ses engagements. Dans les vingt prochaines années, le nombre de personnes de plus de 75 ans va quasiment doubler et représenter près de 11 millions de personnes, contre un peu moins de 6 millions aujourd'hui. Sans volonté politique forte, comment allons-nous faire ? À ce jour, les difficultés sont pourtant clairement identifiées, nommées, circonscrites. Nous ne pouvons plus nous contenter de petits pas, de premiers jalons d'une hypothétique loi d'envergure qui n'en finit pas de se faire attendre. Il faut que nous ayons le courage de légiférer en grand et vite.



Manifestation contre la réforme des retraites



En commission des Affaires sociales lors de l'examen de la réforme des retraites



Cortège républicain des députés du groupe GDR vers l'Élysée

## SÉCHERESSE : MAISONS FISSURÉES MIEUX INDEMNISÉES

Le 6 avril, nous avons adopté une proposition de loi visant à mieux indemniser les dégâts sur les biens immobiliers causés par le retrait-gonflement des argiles. Aujourd'hui, ces dégâts sont peu et mal indemnisés, la faute à une procédure de catastrophe naturelle inadaptée. Cette proposition de loi inverse la charge de la preuve dès lors qu'un arrêté de catastrophe naturelle a été pris et permet ainsi de rétablir un rapport de force qui s'avère aujourd'hui largement en défaveur de l'assuré. Lors de la discussion générale, je suis intervenu pour rappeler qu'un tel dispositif faisait aujourd'hui consensus parmi les associations de sinistrés qui rapportent la fatigue morale et les problèmes financiers induits par des batailles d'experts qui durent parfois plusieurs années.

## ÉNERGIE : L'EXIGENCE D'UNE MAÎTRISE PUBLIQUE

L'examen du projet de loi visant à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a montré combien en matière de politique énergétique, nous avons une approche diamétralement opposée à la trajectoire libérale du gouvernement. Celle-ci est de livrer au privé un bien de première nécessité : l'électricité. Autrement dit, développer des moyens non pilotables, sans plan, sans stratégie et surtout, sans maîtrise publique. Avec cette méthode, ce n'est pas à l'intérêt général que le gouvernement pense mais à satisfaire les intérêts d'investisseurs privés sous couvert d'urgence énergétique et climatique. Nous avons déposé des dizaines d'amendements pour corriger la copie. J'ai par ailleurs défendu un amendement pour réaffirmer la nécessité de disposer d'une véritable filière française du photovoltaïque. Aujourd'hui, le marché du photovoltaïque est largement dominé par la Chine et produit dans

## SDIS : CO-PRÉSIDENT DU GROUPE D'ÉTUDES

Le 15 mars a eu lieu la réunion constitutive du groupe d'études « sapeurs-pompiers, sécurité civile et gestion des crises » que j'ai l'honneur de présider avec Pierre Morel A L'Huissier, député de Lozère. Ce groupe est composé de 108 députés de toutes sensibilités politiques. Un premier échange nous a permis de déterminer nos objectifs et notre méthode de travail. Prochaine étape : une série d'auditions afin de répondre au mieux aux problématiques de terrain. Récemment, nous avons également publié une tribune pour réclamer un ministère de la sécurité civile. À titre personnel, j'ai lancé depuis le 1<sup>er</sup> juin, plusieurs réunions afin de rencontrer l'ensemble des sapeurs-pompiers de ma circonscription et évoquer avec eux leurs attentes, leurs inquiétudes et leurs propositions.

des conditions discutables avec des conséquences environnementales importantes. Quelques semaines plus tard, nous avons également débattu sur la proposition de loi visant à une accélération du nucléaire. Si le texte a été adopté en première lecture, le gouvernement a dû renoncer à sa réforme de la sûreté nucléaire, jugée précipitée et dangereuse. En effet, la construction de nouvelles installations ne peut se faire sans un niveau élevé de sûreté, de sécurité et surtout de transparence. Plus récemment, dans le cadre de la journée d'initiative parlementaire de mon groupe à l'Assemblée, nous avons également fait adopter une proposition de loi pour protéger le groupe EDF de toute tentative de démantèlement opaque. Par là, nous avons souhaité réaffirmer le caractère d'intérêt public de notre production électrique. Cette proposition permet aussi de réintroduire des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les entreprises, les artisans, les commerçants, les collectivités et les HLM.

## EAU ET ASSAINISSEMENT : POUR LA LIBERTÉ COMMUNALE

L'eau n'est pas une marchandise comme les autres. L'accès à l'eau potable est devenu un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire national. Dans ce contexte, les questionnements sur les modes de gestion de l'eau sont réapparus de manière récurrente dans le débat public. Pour ma part, je considère que l'eau est une ressource à gérer en proximité et qu'il faut laisser les élus municipaux décider de leur politique publique et définir ce qui est bon pour leur territoire. Si une gestion locale organisée en syndicat intercommunal est vertueuse, comme c'est le cas dans l'Allier, pourquoi imposer un autre fonctionnement ? Pourtant, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) impose le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au plus tard en janvier 2026. Pour de nombreux élus, cette obligation est incompréhensible et injustifiée. En effet, ce transfert de compétences relève bien plus d'une attaque contre la gestion publique locale de l'eau que de la défense de l'intérêt des usagers et de la préservation de la ressource. Il met en évidence le danger de la privatisation face à des intercommunalités qui n'ont ni les moyens ni le personnel pour en assurer la gestion.

C'est pourquoi, avec mon collègue André Chassaing, nous avons déposé récemment une proposition de loi garantissant le libre-choix des communes en matière de gestion des compétences « eau » et « assainissement ». Nous sommes convaincus que celle-ci pourra trouver un écho favorable sur les bancs de l'Hémicycle dès lors qu'elle sera mise en débat. Pour nous, cette ressource aux enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux doit être préservée des lois du marché. Et sa gestion publique locale, depuis son captage jusqu'à la distribution aux usagers, est un élément fondamental pour l'avenir.



8 mars : hommage à Madeleine Braun, résistante, députée communiste et 1ère femme à présider la séance



Débat sur les régimes spéciaux le 7 février



Réunion d'installation du groupe d'étude des sapeurs-pompiers



## PERMANENCES DÉCENTRALISÉES, RENDEZ-VOUS CITOYENS : RENCONTRONS-NOUS !

La 1<sup>ère</sup> circonscription de l'Allier est grande : 126 communes au total. Ma permanence parlementaire à Moulins vous accueille tous les jours, mais dans un souci d'accessibilité et de proximité, j'ai souhaité mettre en place, depuis le mois de janvier, des permanences décentralisées à Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Dompierre-sur-Besbre, Lurcy-Lévis et Bourbon l'Archambault. Ces permanences ont vocation à vous recevoir de manière individuelle, avec ou sans rendez-vous. Afin d'intensifier encore plus ce travail de proximité, désormais mes collaborateurs se tiendront à votre disposition, une fois par mois, dans chacune des communes de Dompierre-sur-Besbre, Varennes-sur-Allier, Bourbon l'Archambault et Lurcy-Lévis (voir en p. 1).



## ÉCOLES : STOP AUX SUPPRESSIONS DE POSTES !

Depuis fin janvier, une mobilisation exemplaire et exceptionnelle rassemble parents d'élèves, élus locaux, syndicats et membres de la communauté éducative contre l'annonce de 29 suppressions de postes d'enseignants dans les classes primaires de l'Allier à la rentrée prochaine. Je les soutiens activement, en étant présent à leurs côtés devant les écoles, lors des rassemblements devant l'Inspection académique et la Préfecture, ou au sein de l'Assemblée de défense de l'école publique créée le 22 février à Tronget. J'ai interpellé le Ministre de l'Éducation par écrit, et oralement à l'Assemblée lors de la séance des questions au Gouvernement. Je remercie les dizaines de Maires qui ont fait voter, par leur conseil municipal, la motion que je leur ai proposée. J'ai fait copie de chacune d'entre elles à la Directrice Départementale des Services de l'Éducation Nationale, au Recteur d'académie, et aux Ministres concernés.

Des années de recul des services publics ont déjà fait tant de mal à nos territoires ruraux : faut-il aggraver encore la fracture territoriale en retirant encore des moyens publics là où, au contraire, nous en avons le plus besoin ? Ce « quota » de 29 suppressions de postes est très excessif : il constitue le nœud du problème et je continue à me mobiliser pour qu'il soit remis en cause. Comme me l'a précisé le Ministre de l'Éducation, la carte scolaire peut encore bouger jusqu'en septembre. Nous ne relâcherons pas la pression pour obtenir les moyens humains nécessaires à une éducation de qualité pour nos enfants !



Par ailleurs, à la mi-avril, j'ai organisé une série de quatre réunions publiques, appelées « Rendez-vous citoyens », ouvertes à toutes et à tous, à Diou, Varennes-sur-Allier, Avermes et Bourbon l'Archambault. L'occasion de rendre compte de mon action de député dans le département et à l'Assemblée nationale, et d'échanger librement sur tous les sujets qui vous préoccupent ou vous animent. Ces « Rendez-vous citoyens » reviendront de manière régulière dans des communes différentes afin de continuer à travailler ensemble.

## AGRICULTURE : L'ÉLEVAGE BOVIN EN DANGER

Dans chaque concours agricole auquel je participe, dans chacune de mes rencontres avec les éleveurs, la même inquiétude : la baisse alarmante du nombre de têtes de bétail dans l'Allier, comme dans notre pays. 10% en 5 ans, au plan national ! Les causes en sont connues : des accords de libre-échange qui accroissent les concurrences déloyales, des aléas climatiques à répétition qui fragilisent l'autonomie fourragère des exploitations, la flambée des prix des matières premières que l'actuelle embellie des prix payés aux

producteurs ne compense que partiellement... Or il en va de la souveraineté alimentaire de notre pays ! Et la production de viande bovine sur des systèmes herbagers a des atouts irremplaçables, en termes de biodiversité, de stockage de carbone, de lutte contre l'enfrichement, d'ouverture des paysages... Il en va également de l'aménagement du territoire et de la vitalité de nos campagnes. Pour toutes ces raisons, notre modèle agricole bourbonnais doit être défendu. Je ne manque aucune occasion de le faire à l'Assemblée nationale.

## **GRAND ÂGE :** PRENDRE APPUI SUR LES REALITES LOCALES

Le grand âge et l'autonomie sont des enjeux majeurs, a fortiori dans les territoires comme le nôtre. Je mesure l'importance des besoins dans ce secteur, en termes de moyens humains, financiers, et de reconnaissance des professions concernées ! Voilà pourquoi, dès l'annonce du projet de loi gouvernemental « pour bâtir la société du bien vieillir en France », j'ai souhaité réunir les directeurs et directrices d'EHPAD et de services d'aide à domicile de la circonscription, pour recueillir leur avis sur le projet de loi. J'ai également invité les salariés de ces structures à une rencontre, afin qu'ils (et surtout elles, s'agissant de professions essentiellement féminines) me fassent part de leurs difficultés, de leurs besoins, de leur avis. J'ai pu mesurer, à cette occasion, le décalage entre le projet de loi et les réelles problématiques de terrain. D'autres réunions auront lieu pour poursuivre le travail commencé, notamment sur l'enjeu crucial du maintien à domicile.

## **RN7 À 2x2 VOIES :** MAINTENIR LA PRESSION SUR L'ÉTAT ET LA RÉGION

Si les élus de l'Allier avaient accepté, il y a quelques années, le principe d'une concession autoroutière pour la RCEA (devenue A 79), c'était en posant des conditions dont celle que l'État engage les crédits ainsi économisés sur l'aménagement de la Nationale 7. Le Ministre des transports de l'époque s'y était engagé. Or, des chantiers comme le barreau de Trévol ou le contournement de Bessay-sur-Allier sont toujours à l'arrêt. J'ai donc saisi, à plusieurs reprises, le Ministre des transports Clément Beaune. Il m'a confirmé que l'État va bien allouer des financements pour l'aménagement de la RN7 dans le cadre du volet « mobilité » du prochain Contrat de Plan État-Région. J'ai ainsi, tout récemment, écrit au Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes sur l'importance d'un engagement de sa collectivité afin d'aboutir rapidement à la mise à 2x2 voies de la RN7 dans le département de l'Allier.

Après avoir pris leurs responsabilités en acceptant la concession autoroutière, les élus locaux bourbonnais demandent aujourd'hui que les promesses soient tenues et que les différents acteurs du Contrat de Plan État-Région prennent les leurs.

Je reste donc mobilisé avec l'ensemble des élus locaux pour que ce dossier aboutisse enfin et permette à notre département de bénéficier des infrastructures nécessaires à son développement.



## **COMMÉMORATIONS :** L'INDISPENSABLE TRAVAIL DE MÉMOIRE

Le 15 avril dernier, j'étais présent au Veurdre et à Château-sur-Allier pour rendre hommage à deux résistants durant la Seconde Guerre mondiale : Gilbert Charbonier et François Thuriot. Pour l'occasion ont été inaugurés deux panneaux symbolisant la présence de la ligne de démarcation qui coupait alors notre pays en deux : la France occupée et la France libre. Cette cérémonie a rappelé le rôle essentiel de la Résistance sur notre territoire durant cette période ainsi que le courage dont ont fait preuve des hommes et des femmes qui, même à une poignée, même dans les pires conditions, comme Gilbert Charbonier et comme François Thuriot, ont décidé de résister, de refuser l'oppression et de combattre l'occupation nazie.

De nombreuses cérémonies commémoratives se tiennent dans l'Allier, et j'y participe dès que l'occasion m'en est donnée. En effet, « un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre » disait Churchill et je salue les anciens combattants et toutes les associations qui effectuent ce travail de mémoire essentiel. Plus que jamais, la vigilance est de mise dans une société où les divisions, la résurgence des idées xénophobes et la recherche de boucs-émissaires peuvent, à nouveau, nous plonger dans l'obscurité. Je suis convaincu que nous saurons emprunter d'autres chemins de progrès, de justice et de solidarité, en faisant vivre au présent les valeurs du Conseil National de la Résistance qui, à la Libération, ont ouvert la voie aux « Jours Heureux ».



# SUR LE TERRAIN



**LE MONTET** // Assemblée générale départementale de l'Union Nationale des Combattants (UNC)



**BOURBON-L'ARCHAMBAULT** // Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de la future Maison de santé



**VARENNES-SUR-ALLIER** // Remise des prix au concours agricole



**AVERMES** // Visite de la Foire de Moulins



**BILLY** // Inauguration des travaux du bourg



**NEUILLY-LE-RÉAL** // Intervention en classe de CM2



**MOULINS** // Journée nationale de la Déportation



**TRONGET** // Ouverture de Jazz dans le Bocage



**VOUSSAC** // 8 mai : remise d'une médaille à titre posthume au résistant René Roy



**TRONGET** // Visite de la mission parlementaire « Petites Villes de Demain »



**AVERMES** // Visite de l'entreprise N7 Auto Pièces



**MOULINS** // Présentation des vœux



**SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE** // Inauguration de l'espace de vente Emmaüs



**PARIS** // Ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe avec la classe « défense » du collège François Villon



**MOULINS** // Challenge Serge Mésônès

# INTERVENTIONS

Je suis amené à interpellier régulièrement le gouvernement à travers des questions écrites ou orales pour relayer les problématiques qui émanent de mes rencontres en circonscription. Parmi lesquelles :

## ● DÉLAIS DE GESTION DES DOSSIERS « MaPrimeRénov' » Question N° 4025

J'ai attiré l'attention du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires sur les délais de gestion trop importants des dossiers de subventions « MaPrimeRénov' ». Lancée en janvier 2020, « MaPrimeRénov' » permet aux propriétaires de se voir rembourser certains travaux de rénovation de leurs biens. L'attrait du dispositif, la communication importante faite pour le soutenir et plus récemment l'augmentation du coût des fluides, ont fortement incité les Français à recourir à la subvention. Aujourd'hui, nombre de nos concitoyens se retrouvent dans l'attente du versement de leur « Prime Rénov' » et ne parviennent pas à se faire rembourser dans des délais raisonnables, ceux-ci pouvant excéder 6 mois. Bien que ces rénovations permettent à terme de baisser la facture énergétique, elles demandent de forts investissements qui ne peuvent être assumés par les ménages les plus précaires pendant de si longues périodes. Je lui ai donc demandé comment le Gouvernement comptait réduire les délais de versement des subventions « MaPrimeRénov' »

### Réponse ministérielle

*Depuis son lancement en janvier 2020, le dispositif MaPrimeRénov' rencontre un important succès. [...] La plateforme maprimerenov.gouv.fr a permis de dématérialiser la demande de prime afin de répondre aux attentes de massification rapide du dispositif et représente un outil précieux pour accompagner le ménage dans une logique de simplification et de lisibilité de l'obtention de l'aide. [...] Dans ce contexte, certaines demandes ont pu rencontrer des difficultés à aboutir dans les délais habituels et des dysfonctionnements ont pu être constatés au cours de la montée en charge du dispositif. Pour y répondre, l'Anah a été très fortement mobilisée au cours de l'année 2021 et 2022 pour fluidifier le parcours usager, tout en maintenant un dispositif de contrôle interne efficace. [...] Le Gouvernement est toutefois pleinement conscient des difficultés que représentent la minorité de dossiers pour lesquels les délais moyens d'instruction sont nettement dépassés. L'Anah a mis en place une équipe dédiée aux situations les plus difficiles et un ensemble d'actions a été pérennisé et permet désormais d'accompagner les usagers qui rencontrent des difficultés dans leur parcours, soit lorsque ces difficultés sont signalées directement auprès de l'Anah, soit lorsqu'elles émergent à l'issue des analyses réalisées par l'Agence. [...] À compter de septembre 2023, l'accompagnement des ménages dans leur parcours de travaux et administratif deviendra obligatoire pour les bouquets de travaux associés à un montant de prime supérieure à 10 000€, ce qui renforcera encore la sécurisation des usagers. [...] L'amélioration continue de la qualité de service restera une priorité de l'Anah au cours des prochains mois.*

## ● ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE POUR LES PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP Question N° 5560

J'ai interrogé le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées sur les engagements de l'État en matière d'accessibilité numérique envers les personnes souffrant d'un handicap. À l'heure actuelle, moins de 10 % des sites internet sont accessibles aux personnes déficientes visuelles. Sur les 250 démarches administratives les plus utilisées par les Français, seules 15 % respectent les normes d'accessibilité. Depuis la loi du 11 février 2005, l'accessibilité numérique est pourtant un droit inscrit dans le corpus législatif français. La transcription d'une directive européenne a conduit l'ensemble des pays membres de l'Union à inscrire des échéances qui conduisaient tous les sites publics à être accessibles au 23 septembre 2020 et toutes les applications publiques à l'être au 23 juin 2021. Or ces délais ne sont pas respectés et le train de l'accessibilité continue de prendre du retard : la date de 2027 a même été évoquée lors d'un récent Comité interministériel du handicap, provoquant la colère du Comité national consultatif des personnes handicapées. Je lui ai demandé ce qu'il comptait faire pour accélérer cette mise en accessibilité, qui constitue une condition essentielle pour l'accès aux droits des personnes handicapées.

## ● HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE : AIDES AUX ASSOCIATIONS Question N° 7470

J'ai attiré l'attention de la secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative sur les conséquences de la hausse des prix des énergies et des denrées alimentaires pour les associations. Les associations font partie des acteurs majeurs de notre société, au plus près de la population. Elles sont à la fois formatrices, émancipatrices et un élément essentiel du maillage social de nos territoires. Ces associations aux moyens souvent limités vivent grâce à l'activité des bénévoles et aux aides financières des collectivités, elles aussi à bout de souffle. Dans un contexte de hausse des prix des énergies et malgré le bouclier tarifaire, les associations possédant des locaux voient leurs coûts de fonctionnement exploser, ce qui pénalise fortement leur activité. L'augmentation du coût des denrées alimentaires pénalise aussi ces associations. C'est pour elles la double peine puisque ces denrées servent bien souvent lors d'événements où l'argent récolté aide au fonctionnement de l'association. Devant cette situation, je lui ai demandé ce qu'elle compte faire pour aider financièrement les associations, ce maillon essentiel qui fait vivre nos territoires.

## ● REVALORISATION DES AIDES-SOIGNANTS Question N° 7537

J'ai appelé l'attention du ministre de la Santé et de la Prévention sur la nécessité d'une revalorisation des salaires des aides-soignants en milieu hospitalier. La pénibilité du métier, les difficultés rencontrées lors de la crise sanitaire et la surcharge de travail du fait du manque de personnel sont autant de problèmes chroniques pour la profession d'aide-soignant, qui rendent le métier très peu attractif. Pourtant, les besoins en aides-soignants, en particulier en milieu hospitalier, déjà très importants, sont amenés à s'intensifier, notamment à cause du vieillissement de la population française. Dans cette optique, le Gouvernement a mis en place une prime, le complément de traitement indiciaire et une revalorisation de la grille indiciaire de la profession par leur passage en catégorie B de la fonction publique hospitalière. Cette revalorisation ne représente pourtant qu'un gain immédiat de 51 euros net par mois en moyenne pour ces travailleurs. Je lui ai donc demandé dans quelle mesure pourrait être envisagée une revalorisation plus importante des salaires des aides-soignants en milieu hospitalier afin de rendre cette profession attractive.

# INTERVENTIONS

## ● FERMETURES DES CLASSES

### Question N° 576

Lors de la séance de questions au gouvernement du 15 février dernier, j'ai interrogé le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, sur les suppressions de postes et fermetures de classes annoncées pour la rentrée 2023. « Monsieur le ministre, comme de nombreux parents d'élèves, enseignants et élus locaux, nous avons appris avec stupeur l'ampleur des suppressions de postes prévues pour la rentrée 2023. Sur le territoire national, ce ne sont pas moins de 1 117 postes du premier degré que vous prévoyez de supprimer, à peine compensés par les 450 postes d'enseignants stagiaires, ce qui conduit à 667 suppressions de moyens d'enseignement. De plus, ces suppressions sont brutales, bien souvent sans concertation avec les élus locaux. Dans mon seul département de l'Allier, on compte vingt-neuf suppressions ; en Seine-Saint-Denis, vingt-deux fermetures de classe sont prévues dans la seule ville de Saint-Denis ; dans le Pas-de-Calais, il y en aura soixante-treize. Les conséquences de ce désengagement de l'État sont désastreuses pour les familles, pour les enfants, pour la communauté éducative, tout comme pour l'éducation prioritaire. Il s'agit d'un choix purement politique : vous contraignez les moyens dédiés à l'enseignement alors que, dans le même temps, votre gouvernement n'hésite pas à augmenter de 50 % le budget de l'armée ! Nos campagnes et nos quartiers ont déjà connu le départ de nombre de services publics. Votre rôle n'est pas d'organiser le déclin de certains territoires, mais de garantir leur attractivité. De plus, ces fermetures sonnent comme une trahison faite aux communes et aux élus locaux, que vous étiez bien content de trouver pour gérer la crise liée au covid. J'ajoute qu'il s'agit d'un gaspillage considérable d'argent public, puisque bon nombre des suppressions interviennent après que les collectivités et l'État lui-même ont financé des réhabilitations d'école. La baisse du nombre d'enfants ne peut justifier cette gabegie ! D'ailleurs, la France est le pays de l'Union européenne où il y a le plus d'enfants par classe. Monsieur le ministre, il est urgent de remettre l'école au milieu du village et du quartier ! Êtes-vous prêt à décréter un moratoire immédiat sur la carte scolaire 2023 ?

## Réponse ministérielle

« Le contexte démographique que j'évoquais il y a moins d'une heure n'a pas changé depuis : sur la durée du quinquennat, on comptera 500 000 élèves de moins. Dans votre département de l'Allier, nous accueillerons 532 élèves de moins à la rentrée 2023. Des modifications de la carte scolaire sont donc prévues, qui sont en cours de discussion avec les élus, en particulier avec les parlementaires : vous avez ainsi été reçu par la directrice académique des services de l'éducation nationale (Dasen). Dans ce contexte, nous faisons également en sorte d'améliorer le taux d'encadrement dans le premier degré, c'est-à-dire le ratio entre nombre de professeurs et celui d'élèves, y compris dans l'Allier. Des ajustements seront encore apportés d'ici au mois de juin, puis en août, quelques jours avant la rentrée scolaire. Le schéma présenté n'est donc pas définitif. Je regarderai de près les cas les plus problématiques, notamment dans les départements ruraux, comme le vôtre, et je serai particulièrement attentif aux situations d'éloignement. Le Gouvernement veille aux difficultés rurales. Vous n'avez pas le monopole de cette préoccupation, nous y sommes aussi attentifs que vous. Bien entendu, nous fermons des classes, parce que nous tenons compte de la baisse des effectifs scolaires, mais nous le faisons avec discernement et en collaborant avec les élus locaux avec lesquels, je vous garantis, j'échange très régulièrement. Ce sera le cas d'ici à juin. »

## MA RÉACTION

« S'agissant des élus locaux, le compte n'y est pas ! En outre, quand on veut assurer un enseignement de qualité, Monsieur le ministre, on ne gère pas l'école avec des chiffres et des ratios ! »

## ● PLACES EN EHPAD DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

### Question N° 6702

J'ai appelé l'attention du ministre de la Santé et de la Prévention sur les places disponibles en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans le département de l'Allier. L'Allier connaît un total de 5 084 places en EHPAD selon les derniers chiffres de l'Institut national des statistiques et des études économiques (INSEE). Selon l'Agence régionale de santé, le taux d'hébergement médicalisé dans le département est aujourd'hui de 107,8 places pour mille personnes de 75 ans ou plus. Ce taux, supérieur à la moyenne nationale, pourrait sembler satisfaisant. Cependant, selon l'INSEE, dans l'Allier, 23 % des plus de 85 ans résident en EHPAD, contre 20 % en France métropolitaine, tout comme 35 % des 90 ans et plus du département, là où seuls 31 % des Français de cette

catégorie d'âge y résident. Cette tendance peut s'expliquer par la difficulté qu'ont les seniors à continuer leurs vies à domicile dans l'Allier, à cause notamment de l'inadaptation des logements ou de l'éloignement des principaux services indispensables pour la vie quotidienne. Je lui ai rappelé que les projections démographiques de l'INSEE prévoient qu'un quart des habitants du département de l'Allier seront âgés de 75 ans ou plus en 2050. Je lui ai donc demandé ce qu'il compte faire pour résorber ces inégalités territoriales en augmentant le nombre de places en EHPAD disponibles en fonction des besoins réels du territoire ou en permettant aux seniors du département de se maintenir plus largement à domicile.

Retrouvez toutes mes questions écrites et orales ainsi que toutes mes interventions en commission et dans l'hémicycle sur :



Directeur de la publication : Yannick Monnet  
Crédits photos : équipe parlementaire et Assemblée nationale  
Mise en page : C-toucom  
Imprimé en local sur papier issu de forêts à gestion responsable et contrôlée